

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 571 DDCT DASCO Subventions (27.400 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville (14e, 20e)

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires, dans le cadre de la Politique de la ville, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien, au titre de l'année 2022, aux associations suivantes :

L'association **129H Productions**, créée en 2001, agit en France et à l'international. Elle promeut, appuie et soutient le développement de pratiques artistiques et culturelles émergentes au travers des activités de slam du Collectif 129H et de production musicale de 129H Studio. Basée et active dans le 20e arrondissement de Paris, elle conçoit et met en œuvre des projets à dimension artistique, culturelle et sociale.

Le projet *Le Grand Slam des Amandiers* anime une dynamique culturelle sur le quartier des Amandiers par l'intermédiaire des ateliers d'écriture et d'oralité autour du slam. Ce projet regroupe cinq ateliers sur le quartier, animés par des professionnels, au Collège Robert Doisneau, au Collège Jean-Baptiste Clément, au CLJT Amandiers ainsi qu'au Centre social Les Rigoles et à la Maison du Bas-Belleville. Une restitution aux Plateaux Sauvages rassemble les participants de tous les ateliers.

Pour ce projet mené dans le cadre des actions culturelles dans les quartiers populaires, je vous propose d'attribuer à l'association 129H Productions une subvention totale de 4.700 euros, soit 2.500 euros au titre de la culture, 1.200 euros au titre des affaires scolaires et 1.000 euros au titre de la démocratie et des citoyens, et de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs jointe. Une subvention complémentaire de 1.000 euros au titre de la jeunesse est proposée par la délibération 2022 DJS 84 du même Conseil de Paris pour ce même projet.

L'association **La Comédie des anges** est une compagnie de création théâtrale qui étend son action à l'enseignement du théâtre et des techniques para-théâtrales. Implantée sur le quartier des Portes du 20e depuis 2016, l'association a développé de nombreux partenariats avec des structures sociales et scolaires pour proposer

aux habitants de tout âge de s'exercer à l'art poétique, en lien avec le patrimoine de leur quartier.

En 2022, La Comédie des anges poursuit le projet *Quartiers en poésie*. Au contact des artistes professionnels, les bénéficiaires participent à une aventure de poétisation du quartier en s'interrogeant sur la place des femmes et des filles dans la société ainsi que leur représentation dans le langage et dans l'architecture. Au cours d'ateliers de pratique poétique, ils sont amenés à découvrir des auteurs, à parcourir leurs quartiers, à produire des poèmes et à participer à des temps forts : sorties culturelles et création du festival Quartiers en poésie, reliant les Portes du 20e au bas Montreuil.

Pour ce projet mené dans le cadre des actions culturelles dans les quartiers populaires, je vous propose d'attribuer à l'association La Comédie des anges une subvention totale de 4.700 euros, soit 2.000 euros au titre de la culture, 1.700 euros au titre des affaires scolaires et 1.000 euros au titre de la démocratie et des citoyens et de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs jointe.

La compagnie **Le Fil de soie** a été créée en 1999 par Ingrid de Reinach, artiste de cirque et directrice artistique. Elle propose des ateliers de pratique et des stages d'initiation aux arts du cirque, organise des sorties culturelles en groupe et présente régulièrement des spectacles de cirque dans l'espace public, au plus près des habitants.

En 2021, dans le cadre du projet *Sensibilisation aux arts du cirque*, la compagnie a expérimenté le nouveau projet de création d'un spectacle participatif, *Notre légèreté*, à partir d'ateliers avec les habitants de la Porte de Vanves et joué pour la première fois devant la Mairie du 14e pour la Nuit Blanche. Les retours très positifs des habitants l'amènent à poursuivre cette expérience et à l'exporter dans le quartier des Portes du 20e pour 2022.

Pour ce projet mené dans le cadre des actions culturelles dans les quartiers populaires, je vous propose d'attribuer à l'association Le Fil de soie une subvention totale de 8.000 euros, soit 5.500 euros au titre de la culture, dont 3.000 euros pour le projet dans le quartier Porte de Vanves du 14e et 2.500 euros dans le quartier Portes du 20e, et 2.500 euros au titre de la démocratie et des citoyens pour le projet dans le quartier Porte de Vanves du 14e, et de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs jointe.

La compagnie **Tamèrantong!** forme et accompagne sur la durée des troupes d'enfants de quartiers populaires, pour créer des spectacles de théâtre. Le projet *Théâtre et citoyenneté*, destinés aux enfants du Grand Belleville, comprend des ateliers hebdomadaires, des séjours de résidence artistique et des séances de restitution afin de permettre aux enfants d'expérimenter les différentes étapes d'une création artistique. Les enfants sont aussi réunis en Conseils des Tongs pour débattre ensemble de sujets de société qui les concernent et exercer leur esprit critique. Les familles sont également associées lors de temps forts ou de sorties culturelles, et accompagnées par l'association en cas de difficulté. Tamèrantong! est fortement implanté dans le quartier depuis 1992 grâce notamment à son partenariat avec l'école Tourtille.

Après les représentations du spectacle *Du rififi dans la galaxie* en 2021, la troupe des enfants de Belleville s'attaque en 2022 à une nouvelle pièce du répertoire de Tamèrantong!, *Trouillopolis*, permettant d'aborder de manière ludique la question de la peur tout en se plongeant dans l'univers de l'antiquité, en lien avec le programme scolaire.

Pour ce projet mené dans le cadre des actions culturelles dans les quartiers populaires, je vous propose d'attribuer à l'association Tamèrantong! une subvention totale de 10.000 euros soit 5.000 euros au titre de la culture, 3.000 euros au titre de la démocratie et des citoyens, et 2.000 euros au titre des affaires scolaires, et de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs jointe.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris